

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



DE BIEN
AVOVENTES.fr



EXPEDITION
CREDIT FONCIER DE France

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE SEPT MAI

A LA REQUETE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à Conseil de direction au capital de 1.331.400.718,00 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est situé 19, Rue des Capucines, BP 65 à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Jean-Marc CABANES-GELLY, Notaire associé à MONTPELLIER, en date du 30 décembre 2009, contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE France au profit de pour un montant principal de 162.041,00 euros, outre les interets au taux conventionnel de 4,55% et les accessoires

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) – 19bis rue de la Figairasse, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH Thierry, huissier de justice associé au sein de la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, huissiers de justice à MONTPELLIER (34), le 18 mars 2021.

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « PARC LIBERTE », sis à MONTPELLIER, 19 rue de la Figairase, cadastré section IX n°311 pour 11a 03ca à savoir :

- Le lot 26 : au quatrième étage, un appartement de type T2C comprenant Kitchenette/séjour, une chambre, salle de bains/wc, entrée avec placards et un balcon
et les 207/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
- Le lot 63 : au R-1, un parking
Et les 20/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Ledit ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître CABANES-GELLY, notaire à MONTPELLIER, le 17 décembre 2009, publié le 23 décembre 2009 volume 3404P01 2009 P n° 15453 ; modificatif du 2 mai 2011 publié le 15 décembre 2011 volume 3404P01 2011 P n° 20341

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (), au descriptif suivant :

SYNDIC : TEMIC – 113 Quai Jean Périquier – 34070 MONTPELLIER

BAIL : AUCUN - le bien est actuellement inoccupé

CHAUFFAGE : électrique

Certificat de superficie n° 21054769_SB/38025_



Résultat du repérage

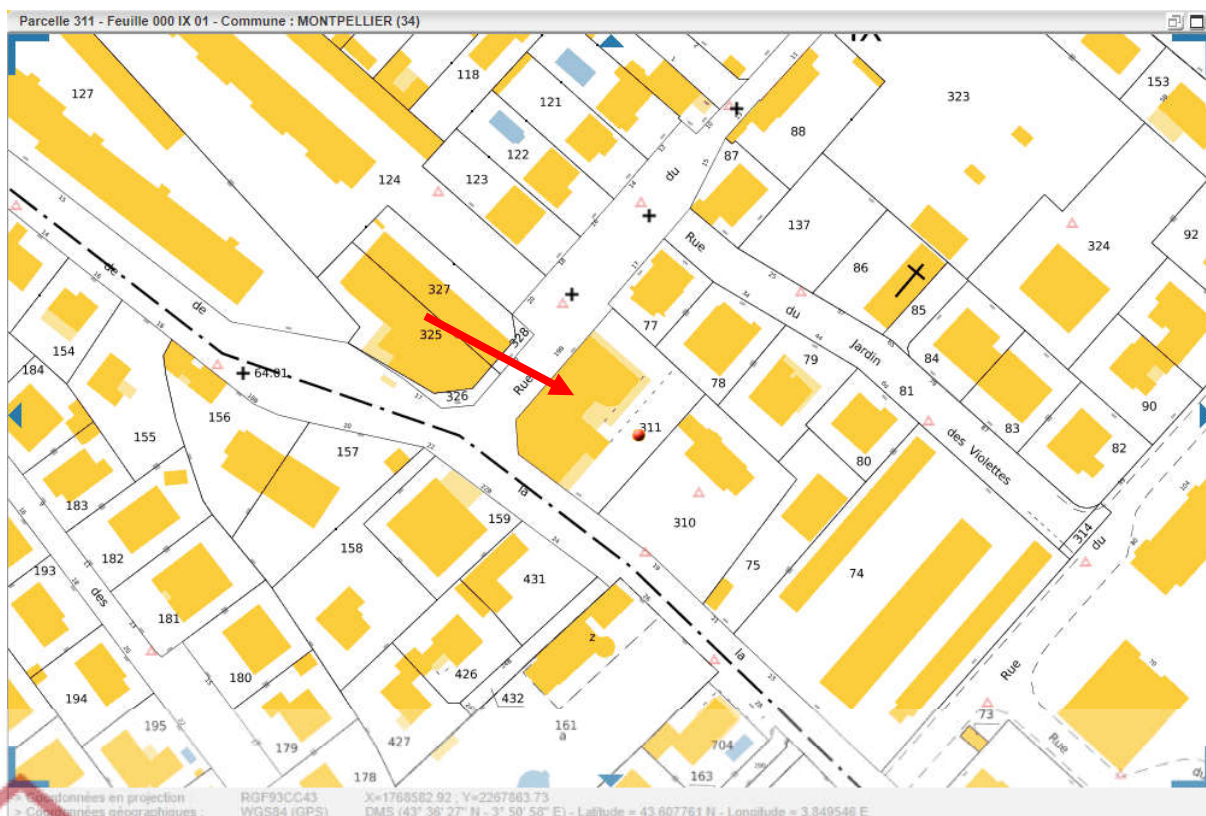
Date du repérage : **07/05/2021**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Liste des pièces non visitées :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me LEFLOCH
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surfaces annexes	Commentaires
4ème étage - Entrée	5,24	0	
4ème étage - Séjour / Cuisine	20,16	0	
4ème étage - Chambre	11,89	0	
4ème étage - Salle de bain	6,03	0	
4ème étage - Terrasse	0	5,94	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 43,32 m² (quarante-trois mètres carrés trente-deux)
Surfaces annexes totale: 5,94 m² (cinq mètres carrés quatre-vingt-quatorze)

Fait à **MONTPELLIER**, le **10/05/2021**



APPARTEMENT 4eme ETAGE

ENTREE :

L'entrée se réalise au moyen d'une porte en bois peint maintenue en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire maintenu en parfait état.

Les murs et cloisons peints ne méritent aucune observation particulière.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cette entrée.



AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr



CHAMBRE :

Le revêtement de sol, constitué d'un carrelage identique au reste de l'appartement, ne souffre d'aucune dégradation.

Les murs tapissés ne souffrent d'aucun dommage visible susceptible d'être rapporté.

Le plafond peint demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage avec volet roulant manuel, l'ensemble en très bon état d'entretien.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrément cet espace.







PIECE PRINCIPALE :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique à celui de l'entrée et maintenu en bon état.

Les murs et cloisons tapissés ne méritent aucune observation particulière

Le plafond peint est exempt de toute anomalie notable.

Cet espace bénéficie d'une fenêtre PVC double vitrage avec volet roulant manuel, ainsi qu'une baie vitrée PVC et volet roulant manuel, l'ensemble en état de fonctionnement.

- Coin Cuisine

Ce coin kitchenette est constitué d'un meuble avec évier simple bac inox et robinet mitigeur, d'une plaque vitrocéramique, l'ensemble accompagné de deux meubles hauts et le tout en bon état d'entretien.



AVOVENTES•fr





BALCON :

La pièce de vie donne accès à un balcon ne souffrant d'aucune anomalie majeure.

AVOVENTES•fr



SALLE DE BAIN :

Elle bénéficie d'une baignoire, d'un meuble avec vasque encastrée et robinet mitigeur, d'un miroir, et d'un WC avec réservoir de chasse, l'ensemble demeurant en bon état.

Le revêtement de sol carrelé demeure exempt de toute dégradation susceptible d'être rapportée.

Les murs partiellement faïencés ne souffrent d'aucune dégradation flagrante susceptible d'être rapportée.

Le plafond peint en blanc demeure exempt de tout défaut notable.

Cette pièce ne bénéficie d'aucune ouverture.



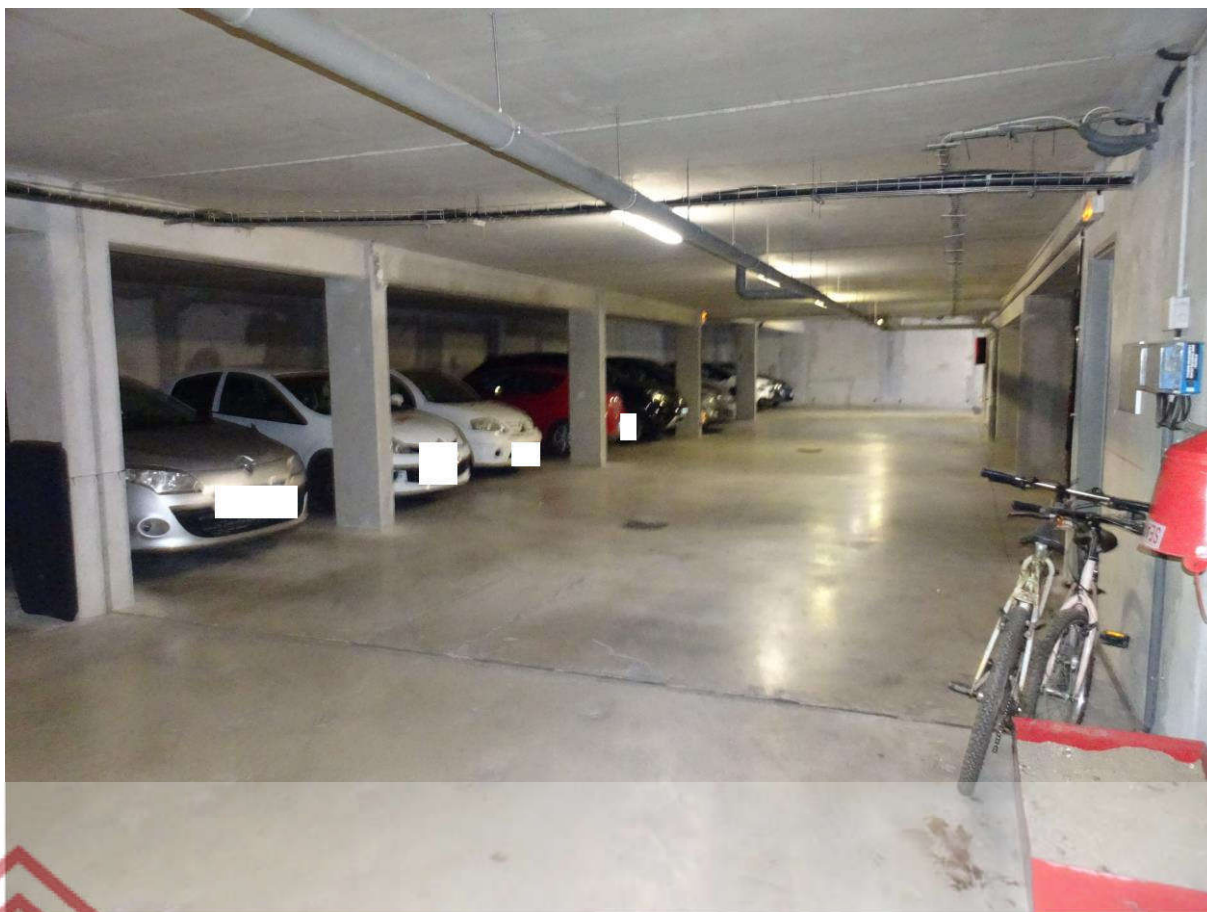


EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT :

Un emplacement de stationnement en sous-sol de la résidence accompagne cet appartement.

Celui-ci n'a pu être localisé.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

AVOVENTES.fr

